

24 rue des Landes
85 170 LE POIRE SUR VIE
Tel : 02 51 31 60 09
accueil.v-b@vieetboulogne.fr

Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes du Pays de Palluau et de Vie et Boulogne ont fusionné pour former la Communauté de communes Vie et Boulogne.



Communauté de Communes Vie et Boulogne

COMPETENCE AMENAGEMENT

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire:
 - Aménagement espace pour la conduite d'actions d'IC: constitution réserves foncières considérée d'IC (sept 16), création ZAC, Accompagner la mise en œuvre et la gestion d'un système d'informations géographique (SIG) pour l'administration du territoire intercommunal ainsi que son développement dans le cadre de l'exercice des compétences transférées
 - SCOT et schéma de secteur
 - Création et réalisation de ZAC d'IC
 - PLUIH
- Accueil des gens du voyage :
 - Aménagement entretien et gestion de terrains d'accueil pour les gens du voyage : 1 aire à Aizneay et 1 aire au Poiré sur Vie

COMPETENCE LOGEMENT

COMPETENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie :
 - Elaboration PLH
 - Mise en place d'OPAH
 - Dispositif Ecopass
 - Participation au FSL
 - Création et gestion d'un observatoire de l'habitat.

OBSERVATIONS

Le SCOT du Pays Yon et Vie est entré en phase de révision en juin 2017. Cette révision s'impose suite à la fusion de la communauté de communes Vie et Boulogne et de la communauté de communes du Pays de Palluau (hormis la commune de Saint Christophe du Ligneron) au 1er janvier 2017. Le SCOT pourra ainsi s'étendre sur les 8 nouvelles communes. Il couvrira ainsi la Communauté d'Agglomération La Roche-sur-Yon Agglomération et la communauté de communes Vie et Boulogne.

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Vie et Boulogne a prescrit l'élaboration d'un PLUIH lors de sa séance du 21 mars 2016. Son approbation est prévue pour novembre 2019.